Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026030-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORE-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIETO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, SOQUET Elvina, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GUERIN-GALLET Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*27*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

N° d'acte : **DCM-2026-030**	**AFFAIRES GENERALES** Objet : **CONSTITUTION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES : ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX - AGRICOLE**

Rapporteur : GORÉ CHAPEL Isabelle

Mme Goré Chapel Isabelle, Maire, expose au conseil municipal que la création d'une commission extra-municipale permet d'associer les citoyens et les partenaires à la vie de la commune. Elle leur offre aussi l'opportunité de s'informer sur les projets et affaires en cours et leur permet d'engager un dialogue avec les élus. La commission extra-municipale « Entretien des chemins ruraux - Agricole » traitera notamment des enjeux liés à la replantation des haies, aux questions relatives à la RN164 ainsi qu'à la voie de substitution, en lien avec les acteurs agricoles du territoire.
Ses participants pourront en outre proposer l'inscription à l'ordre du jour de tout sujet lié à cette thématique et ayant trait aux affaires de la commune.

Ces séances doivent permettre l'échange, la discussion et l'émission d'avis éventuels, ces derniers n'engageant pas toutefois la municipalité.

Mme Goré Chapel Isabelle, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée la listes de candidats de la commission Extra-municipale : Entretien des chemins ruraux, agricole et de désigner pour siéger à ces commissions les membres suivants :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026030-DE

Président Délégué Guillaume JAMET
Vice-Président Jean-Paul MALARD
Membres élus : André GUYOMARD, Christelle COCHON, Yann LE PARC, Célina CHAUVIN, Christophe RECOURSE, Vincent FORGEARD, Pascal BAZIN
Membres non élus : Olivier Ruelleu, Patrick Dudoué, Gilles Chauvel, Yvonnick Pacheu, Pascal Eon, Mélanie Marot, Jérôme Chasles, Michel Recoursé, Stéphane Nogues, Christophe Gouret

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Valide** la composition de la Commission extra-municipale Entretien des chemins ruraux

Sont élus :

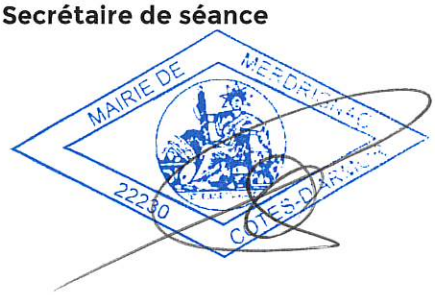
Président Délégué Guillaume JAMET
Vice-Président Jean-Paul MALARD
Membres élus : André GUYOMARD, Christelle COCHON, Yann LE PARC, Célina CHAUVIN, Christophe RECOURSE, Vincent FORGEARD, Pascal BAZIN
Membres non élus : Olivier Ruelleu, Patrick Dudoué, Gilles Chauvel, Yvonnick Pacheu, Pascal Eon, Mélanie Marot, Jérôme Chasles, Michel Recoursé, Stéphane Nogues, Christophe Gouret

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 07/05/2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance



Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.